

5. orientations d'aménagement après modification du PLU de Labastide-du-Temple



Commune de **labastide-du-temple** – 82100

introduction

Les "Orientations d'aménagement" retenues par le Conseil Municipal donnent une "ligne de conduite" pour l'urbanisation à venir et permettent d'assurer une qualité des espaces publics dans le cadre des principes évoqués dans le P.A.D.D.

Il s'agit de créer un maillage de voiries et de chemins piétons/vélos efficace et rationnel (réflexion sur les tracés, les gabarits et les sens de circulation) qui permette à la fois de structurer le développement futur de Labastide-du-Temple et d'encourager les déplacements doux. Plusieurs espaces publics sont également envisagés afin d'aménager de véritables quartiers ; la destination de ces espaces sera définie en fonction des besoins de chaque site (espace vert, équipement public, place...) et au fur et à mesure de leur urbanisation.

Afin d'assurer la réalisation de voiries de qualité, tout en permettant une adaptation des principes en fonction de chaque projet, le Conseil Municipal a décidé que devront être compatibles avec les Orientations d'aménagement :

- les tracés des voiries et des chemins piétons/vélos, les sens de circulation et les emplacements et tailles des espaces publics,
- les gabarits (voir coupes) des voies futures, des trottoirs et des chemins piétons/vélos.

orientations d'aménagement pour les zones AUa, AUb, AUc, AUd et AU0

→ sens de circulation des futures voies

Les projets doivent être compatibles avec ces orientations d'aménagement.

zone AUd, zone d'urbanisation à court terme :

- tracé de la future voirie
- localisation d'un futur espace public (place, espace collectif, espace vert...)

zone AUb, zone d'urbanisation à court terme :

- tracé de la future voirie
- tracés des futurs chemins piétons/vélos le long du ruisseau de Langlat

zone AUa, zone d'urbanisation à court terme :

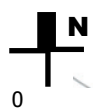
- tracés des futures voiries
- tracés d'un futur chemin piétons/vélos le long du ruisseau de Langlat
- localisation de futurs espaces publics (place, espace collectif, espace vert...)

zone AUc, zone d'urbanisation à court terme :

- tracé de la future voirie

zones AU0, zones d'urbanisation à moyen ou long terme :

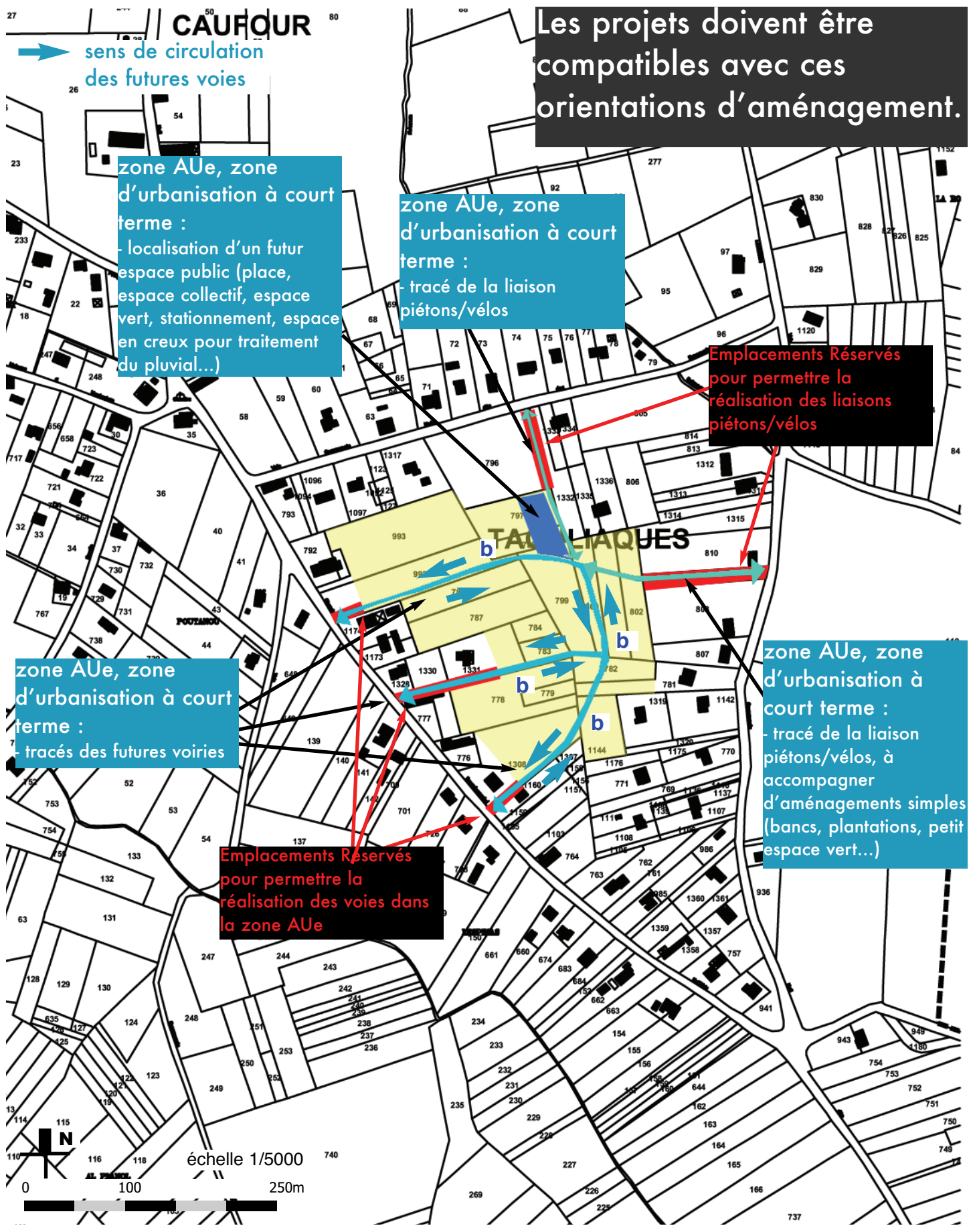
- tracés des futures voiries
- tracés d'un futur chemin piétons/vélos le long du ruisseau de Langlat
- localisation d'un futur espace public (place, espace collectif, espace vert...)



échelle 1/5000

0 100 250m

orientations d'aménagement pour la zone AUE



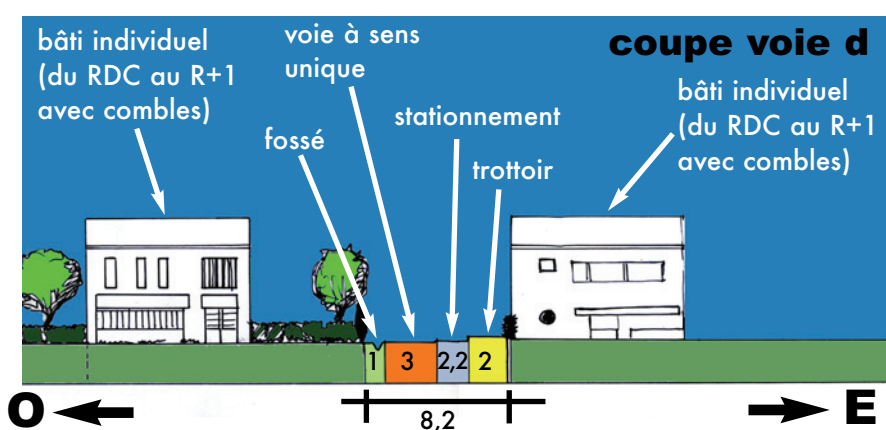
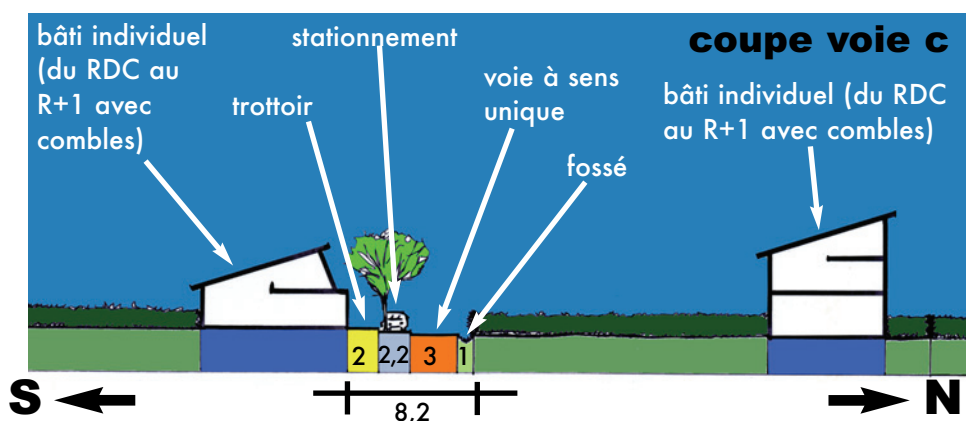
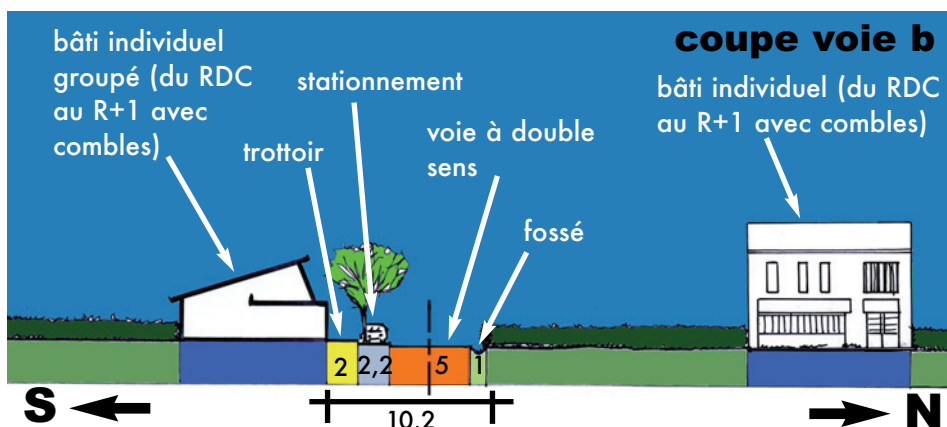
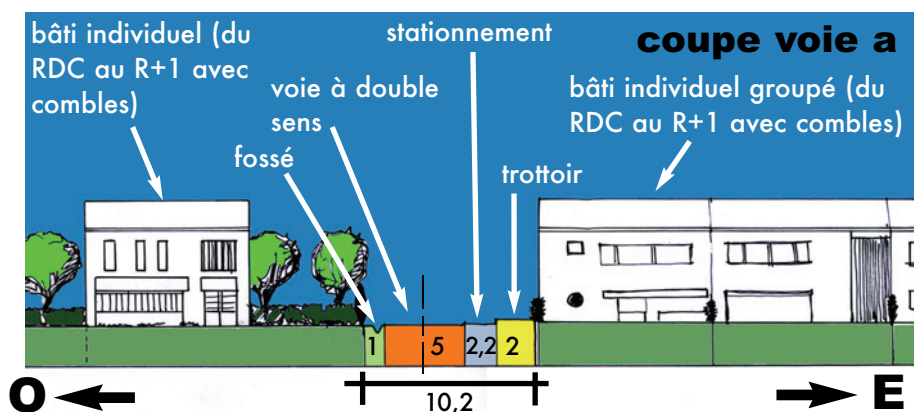
coupes sur les voies futures pour les zones AUa, AUb, AUc, AUd, AUe et AU0

Les projets doivent être compatibles avec ces orientations d'aménagement.

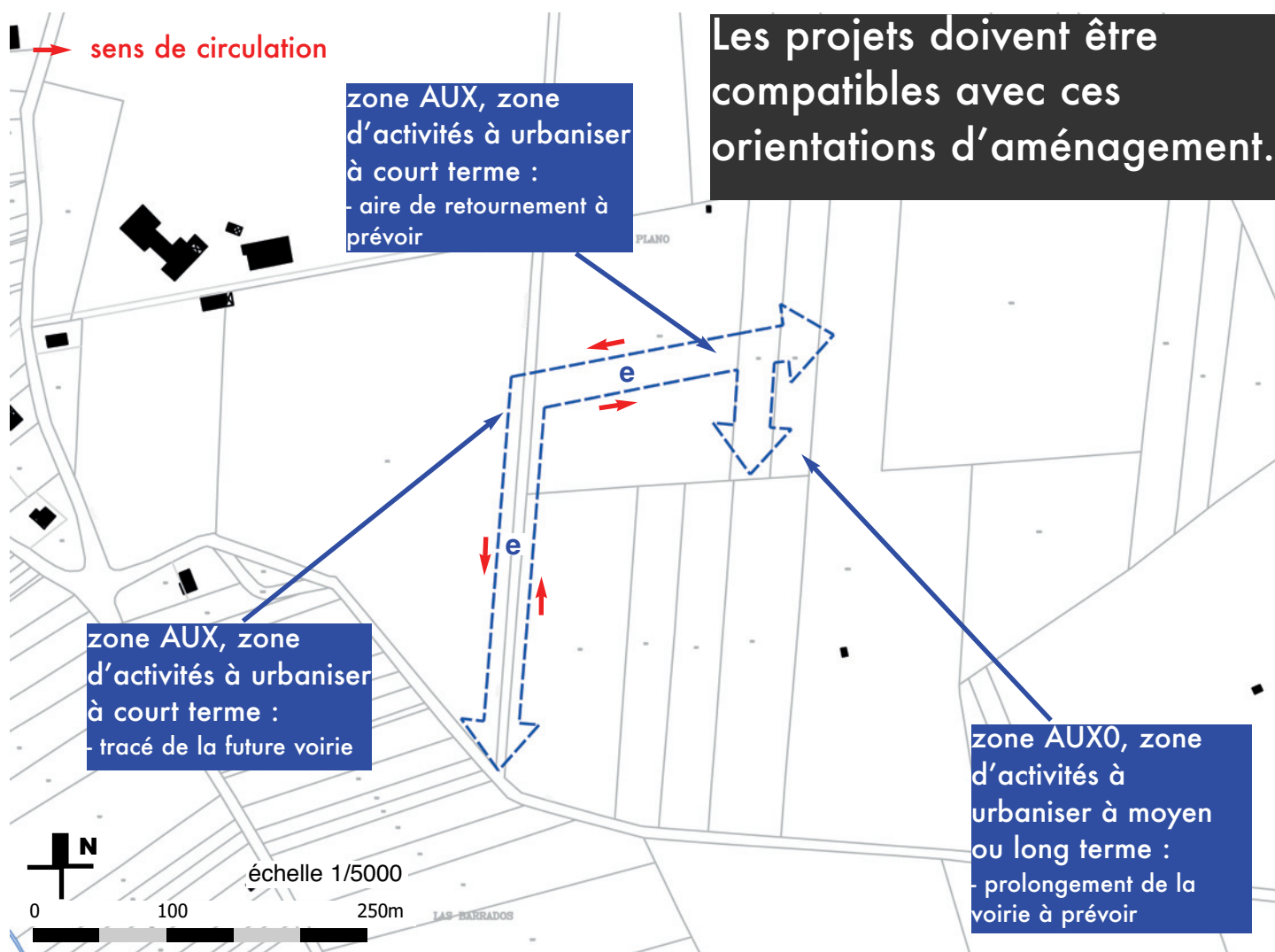


0 10 25m

échelle 1/500



orientations d'aménagement pour la zone AUX et AUX0



coupes sur les voies futures pour la zone AUX

Les projets doivent être compatibles avec ces orientations d'aménagement.

